

BILAN DE COMPÉTENCES



UN TREMPLIN
Pour votre carrière

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation. La démarche du Bilan de Compétences est définie par l'article L6313-1 du Code du Travail.

QUAND FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

- ✓ Vous souhaitez engager une réflexion sur un projet de carrière,
- ✓ Vous vous interrogez sur la suite de votre carrière,
- ✓ Vous envisagez une reconversion professionnelle,
- ✓ Vous souhaitez évoluer au sein de votre entreprise, changer de poste,
- ✓ Vous avez un projet de formation, de VAE (validation des acquis de l'expérience),
- ✓ Vous avez un projet de création d'entreprise et vous souhaitez vérifier l'adéquation de votre projet avec votre profil

À QUI S'ADRESSE T'IL ?

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Que vous soyez salarié du secteur privé, secteur public, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, vous pouvez réaliser d'un bilan de compétences.

QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

- ✓ Faire le point sur votre parcours professionnel,
- ✓ Identifier et analyser vos compétences, leur transférabilité et vos aptitudes professionnelles,
- ✓ Identifier des pistes d'évolution possible,
- ✓ Elaborer, valider et mettre en oeuvre votre projet professionnel et le cas échéant un projet de formation,

✓ Les avantages pour l'entreprise

Il permet à l'entreprise d'organiser la gestion des emplois, des compétences et de favoriser les évolutions de carrières et la mobilité professionnelle.

DÉROULEMENT D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

Les 3 Grandes phases

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail.

○1 Phase préliminaire « *De la demande à la détermination du besoin* »

Cette étape a pour objet :

- De définir et d'analyser la nature des besoins du bénéficiaire.
- D'informer sur les conditions de déroulement du bilan, les méthodes et techniques de mises en œuvre.
- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche.
- D'élaborer un calendrier prévisionnel.

○2 Phase d'investigation « *De la piste à la formalisation du projet* »

Cette étape permet :

- D'analyser le parcours personnel et professionnel.
- D'explorer les traits de personnalité, les centres d'intérêt et les sources de motivation.
- D'identifier les compétences, aptitudes et connaissances transférables.
- De faire émerger des pistes professionnelles et de déterminer des possibilités d'évolution.
- D'étudier la faisabilité du projet professionnel (marché du travail, stratégie de recherche d'emploi, formations accessibles, enquêtes métiers, immersion en entreprise...).

○3 Phase de conclusion « *Du projet à la réalité* »

Cette étape permet au bénéficiaire :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- De recenser les conditions et les moyens de réalisation du ou des projet(s) professionnel(s) et le cas échéant d'un projet de formation.
- De prévoir les principales modalités et étapes de ce ou ces projet(s).
- De co-construire le document de synthèse détaillé. Celui-ci est confidentiel, le bénéficiaire est le seul destinataire.

RÉALISER SON BILAN DE COMPÉTENCES AVEC L'AFPP

- ✓ Un entretien gratuit avec pour objectif de faire connaissance, de poser le cadre du bilan et de fixer les modalités de l'accompagnement.
- ✓ Des entretiens individuels avec un(e) consultant(e) dédié(e), qui vous accompagne tout au long de la prestation.
- ✓ Une prestation sur mesure, adaptée à votre situation et vos besoins (contenu, durée, rythme, présentiel/distanciel)
- ✓ Une équipe composée d'experts en gestion des compétences et de carrière (diplômés en psychologie du travail ou ingénierie et fonctions d'accompagnement...), également professionnels de l'orientation dotés d'une solide connaissance du marché local et des dispositifs de formation.
- ✓ Un suivi post-bilan durant 6 mois afin de faire le point sur l'avancement de votre projet professionnel.
- ✓ Un réseau de partenaires constitué d'entreprises, d'organismes de formation, et organisations professionnelles.

L'AFPP est certifiée QUALIOPI et ISO 9001 pour les actions de formation, VAE et bilan de compétences

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges.
- Respect de la vie privée.
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.
- Destruction des documents à l'issue du suivi post-bilan sauf exception prévue par la législation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES MOYENS ET OUTILS

Parcouréo
AVENIR PROFESSIONNEL & ORIENTATION

ONLINE
F O R M A P R O

- ✓ Un espace personnel en ligne sur Parcoureo. (base de données de fiches métiers, logiciel d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel, d'analyse et de transfert de compétences).
- ✓ Des tests spécialisés : profil d'intérêt, inventaire de personnalité, évaluation des aptitudes et des soft-skills, (NEO PI-3, HEXA 3D, QVP, DERR, NV7, BAF...).
- ✓ Des accès au Learning LAB de l'AFPP : atelier sur les techniques de recherche d'emploi, atelier soft skills, atelier «présentation d'entreprises et métiers», accès à notre centre ressources.

LIEUX ET MODALITÉS DE RÉALISATION

✓ **Durée**

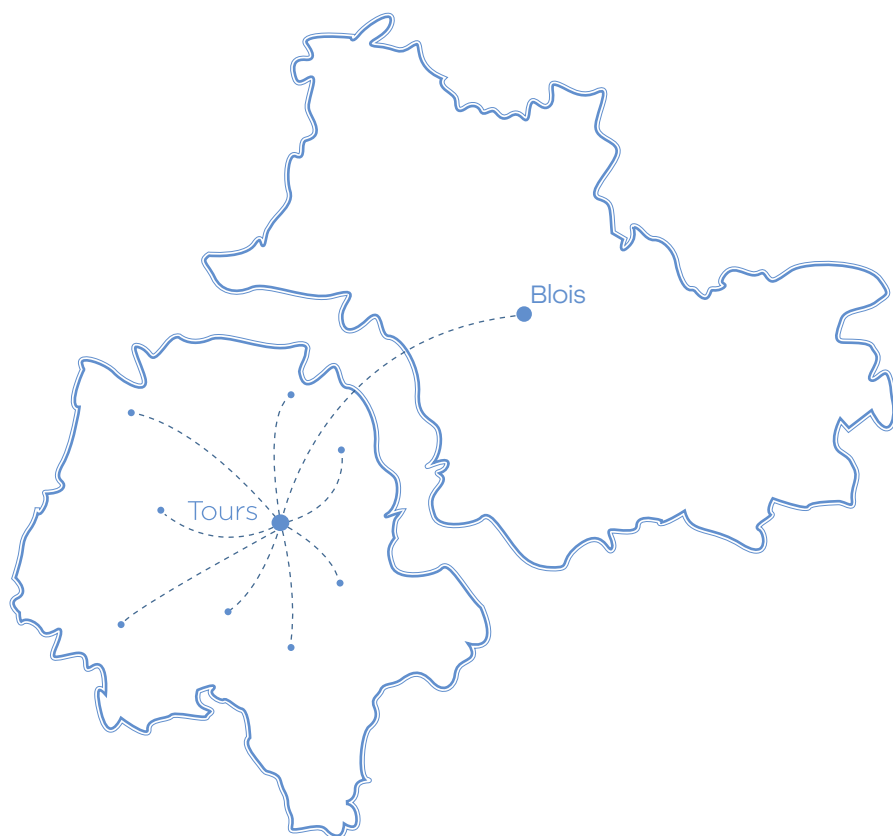
Variable selon vos besoins, de 12 à 28 heures sur 6/10 semaines

✓ **Tarifs de la prestation**

1700 € pour un bilan complet (de 12 à 24 heures)

✓ **Accessibilité**

Nos locaux sont adaptés aux personnes en situation de handicap



Prestation proposée sur l'ensemble du département d'Indre et Loire et Blois

- En 100% présentiel
- En 100% distanciel
- En mixte (présentiel et distanciel)



Prestation proposée sur toute la France

- En 100% distanciel



TÉMOIGNAGES



Sandrine.G

Suite à un licenciement économique, j'ai effectué un bilan de compétences avec Laetitia. Les tests réalisés, les entretiens et les conseils m'ont redonnés confiance en moi et m'ont confortés dans mon envie de reconversion. Merci à Laetitia pour son professionnalisme et la qualité de nos échanges ; ce bilan a été un précieux moment qui m'a permis de prendre du recul et de mûrir ma réflexion sur mon devenir professionnel



Sébastien.M

«Depuis quelques années, j'avais besoin d'avoir un regard objectif sur les compétences que j'ai acquises dans les différents emplois que j'ai occupés. J'ai réalisé un bilan de compétences en 2020 avec L'AFPP qui a été financé avec mon CPF. L'accompagnement dans cette démarche m'a permis de retracer mon parcours et d'envisager des pistes d'évolution dans ma carrière. Ce bilan de compétences a été un tremplin pour entamer une VAE et valoriser cette expérience par un diplôme reconnu»

LA SATISFACTION DE NOS BÉNÉFICIAIRES



Personnes accompagnées dans leur projet d'évolution professionnelle et de formation



De nos bénéficiaires ont atteint leur objectif initial



De nos bénéficiaires sont satisfaits du contenu et du déroulement, du bilan avec l'AFPP



De nos bénéficiaires sont satisfaits de la qualité de l'accompagnement du consultant

NOS VALEURS

« Notre approche centrée sur l'humain, allie écoute, bienveillance, respect, adaptabilité et professionnalisme. Nous vous accompagnons vers la réussite de vos projets d'évolution ou de reconversion professionnelle correspondant à vos valeurs et vos attentes. »

CONTACTEZ NOUS

Laëtitia Richard

Responsable du pôle accompagnement professionnel

tel : 02 47 76 40 21 - 07 57 46 35 37

mail : l.richard@afpptours.com

AFPP

tel : 02 47 76 40 00

adresse : 14 boulevard Preuilly 37000 Tours

mail : info@afpptours.com

site : www.afpptours.com

FINANCER SON BILAN

✓ Compte professionnel de formation CPF

Tous les actifs disposent d'un compte personnel de formation (CPF). Vous pouvez utiliser votre CPF à tout moment pour financer votre bilan de compétences. Il faut pour cela ouvrir un compte en ligne via le site moncompteformation.gouv.fr.



Lorsque vous utilisez votre CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, votre employeur n'a pas à être informé. Lorsque vous utilisez votre CPF pour un bilan réalisé en tout ou partie pendant le temps de travail, vous devez demander l'accord préalable de votre employeur.

Si la somme disponible sur votre compte CPF n'est pas suffisante pour financer votre bilan, vous pouvez effectuer vous-même le complément, demander un abondement à votre entreprise ou à un tiers-financeur.

✓ Plan de développement des compétences

Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise. L'employeur réalise les démarches nécessaires à son financement. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines.

✓ Pôle emploi

Vous êtes demandeur d'emploi, indemnisé ou non, vous souhaitez réaliser un bilan de compétences, vous devez faire la demande auprès de votre conseiller Pôle emploi qui examinera avec vous si le bilan de compétences est adapté à votre besoin. Si c'est le cas, il peut être pris en charge en tout ou partie par Pôle emploi.

✓ Auto financement

Vous pouvez financer le bilan de compétences par vos propres moyens, n'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner sur nos modalités de financement.

✓ Le bilan de compétences peut également être financé par d'autres dispositifs :

ANFH pour la fonction publique hospitalière

Vous travaillez dans la fonction publique ou dans le milieu hospitalier, vous pouvez vous rapprocher de l'ANFH. Cet organisme vous aidera à financer votre bilan de compétences.

AGEFIPH pour les travailleurs handicapés

Si vous êtes travailleur handicapé, votre bilan peut être financé par des dispositifs dédiés gérés par l'AGEFIPH – l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.



AFPP

Tel : 02 47 76 40 00

Adresse : 14 boulevard Preuilly 37000 Tours

Mail : info@afpptours.com

Site : www.afpptours.com